



FORMABAD

Dossier de Candidature 2022/2023 DEJEPS Perfectionnement sportif Mention Badminton

Formation du 03 octobre 2022 au 15 décembre 2023

Dossier de candidature à retourner avant le : 05 août 2022

Auprès de :

FORMABAD
Pauline PEN
9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex

PHOTO

Etat Civil :

Mme, M. :

Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-Mail :

N° de licence FFBaD :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT REJETÉ

PARCOURS INITIAL

Parcours de formation

Diplômes scolaires, universitaires, professionnels et fédéraux obtenus

(Joindre une copie)

INTITULE DU DIPLOME	ANNEE D'OBTENTION / LIEU

Expérience de joueur de badminton

Classement FFBaD* : / /

Autre :

** Joindre une attestation de classement délivrée par le DTN*

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LE DEJEPS Badminton

(Décrivez vos expériences)

STRUCTURE	PERIODE	ACTIVITES MENEES

PROJET PROFESSIONNEL

Situation au regard de l'emploi à l'entrée en formation, vous serez :

Salarié :

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :
.....

No SIRET :

Type de contrat (CDI, CDD, Contrat pro, CAE / période professionnalisation, CPF transition professionnelle / plan formation, etc.) :

Poste occupé :

Mission(s) :
.....
.....
.....

Etudiant :

Cursus suivi :

Établissement support :

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi : depuis le

N° identifiant :

Sans emploi non inscrit à Pôle Emploi : oui non

Bénéficiaire du RSA oui non

Autre :

Statut :

Motivations pour entrer en formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Attentes de la formation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONDITIONS PREVISIONNELLES DE DEROULEMENT DE L'ALTERNANCE DURANT LA FORMATION DESJEPS BADMINTON

Stagiaire

Nom :

Prénom :

Structure(s) d'alternance envisagée(s)*

Structure (employeur) :

Nom du Président(e) :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Nom et signature du responsable légal de la structure :

.....

Tuteur envisagé

La liste des tuteurs à consulter ici :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/formateurs/documents-utiles/>

Nom, Prénom :

Le tuteur sera validé par le responsable de la formation à la suite du positionnement.

ELEMENTS FINANCIERS

Dans la perspective d'une entrée en formation DEJEPS Mention Badminton, et avant l'entrée en formation, vous devez nous communiquer les renseignements sur votre financement.

Nom du responsable payeur (stagiaire, employeur, autre) :

Financement pris en charge par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) : oui – non

Si oui et disponible, joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :

.....€

Financement pris en charge par un autre organisme (Conseil Régional, Direction Régionale, Conseil Général, Pôle Emploi...) : oui – non

Si oui et disponible, joindre la photocopie du document de prise en charge et indiquez le montant :

.....€

Pour rappel les frais pédagogiques s'élèvent à :

Formation complète : 8400€

Règlement financier :

En cas de non-paiement des frais de formation par le responsable payeur, FormaBad se réserve le droit d'exercer les recours usuels.

LETTRE ENGAGEMENT FINANCIER

STAGIAIRE : M. /Mme : ...

Dates : ...

Lieu : ...

NOMS DES FINANCEURS	MONTANT
Stagiaire :	
État :	
Région :	
OPCO :	
Employeur :	
Autre financeur (préciser) :	
TOTAL du coût de la formation : <i>(Après éventuels allègements suite au positionnement)</i>	

Le stagiaire s'engage à régler le solde de la formation **avant la fin de la formation.**

Date, Signature du stagiaire précédée de la mention « **vu et pris connaissance** » :

Conditions d'inscription :

- ▶ Etre âgé(e) de 16 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- ▶ Etre titulaire soit de l'Attestation de Formation aux Premiers secours, soit de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- ▶ Etre titulaire du AB1, de l' AB2J **est fortement conseillé** (ou DIJ) ;
- ▶ Justifier d'une expérience d'encadrement en club depuis deux saisons au minimum au sein de la FFBaD ;
- ▶ Justifier d'une pratique de compétition en badminton au sein de la FFBaD (attestation de classement possible à demander au D.T.N. : formation@ffbad.org).

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation, que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au DEJEPS Perfectionnement Sportif / mention BADMINTON, organisées les 05 et 06 septembre 2022 et au positionnement, en cas de succès aux sélections du 07 au 09 septembre 2022.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : Signature du (de la) candidat(e) :

à :

Contacts

Secrétariat : Pauline PEN - 01 49 21 09 44 - formation@ffbad.org

Responsable de la formation : Michel TREBOSC – 06 10 47 21 53 - michel.trebosc@ffbad.org

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- ❑ La photocopie des diplômes possédés
- ❑ La photocopie de votre PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou toute autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, etc...)
- ❑ 2 photos d'identité
- ❑ La photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport
- ❑ La photocopie de votre attestation de sécurité sociale
- ❑ La photocopie de la carte vitale
- ❑ La photocopie de l'assurance en responsabilité civile
- ❑ Un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du Badminton pour la saison en cours
- ❑ Attestation justifiant d'une expérience d'encadrement en club depuis deux saisons minimum au sein de la FFBaD (à demander au Président de la structure).
- ❑ Attestation de classement (le meilleur obtenu), à demander au secrétariat du D.T.N.(formation@ffbad.org)

Pour les français de moins de 25 ans :

- ❑ Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Epreuves de sélection

DATES : 05 et 06 septembre 2022 - LIEU : CREPS de Bordeaux

Test n° 1 : Appréciation de l'engagement pour cette formation et dans le badminton à travers le dossier (un curriculum vitae, une lettre de motivation, les diplômes fédéraux obtenus en plus de ceux qui sont obligatoires pour passer les sélections – coef.1).

Test n° 2 : Rédaction d'un courrier ou d'un courriel afin de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit et un autre exercice écrit sur les connaissances de l'activité Badminton.
Durée : 3 h au maximum (coef. 2).

Test n° 3 : Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel. Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer à l'oral. Durée de la présentation suivie de l'entretien : 40 minutes au maximum (coef.2).

Test n° 4 : Test d'habileté d'entraîneur (coef. 1).

Déroulé de la formation

- ▶ Positionnement : du 07 au 09 décembre 2022
- ▶ Formation en centre : du 03 octobre 2022 au 15 décembre 2023
 - 1 regroupement (dont 2 à 4 jours aide en compétition, 4 à 6 jours sur l'ETR, une semaine à PARIS = SUPER SERIES, une semaine au Tournoi International d'Orléans)
 - 14 regroupements en formation à distance
- ▶ Formation en entreprise : 500 heures à réaliser du 08 octobre 2022 au 22 décembre 2023

Annexe 1 : Les activités visées par le DEJEPS : les référentiels

L'arrêté de la mention précise dans son article 2 que la possession du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « badminton » atteste des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- Concevoir des programmes de perfectionnement et de développement sportif ;
- Mettre en œuvre un projet de perfectionnement et de développement sportif ;
- Conduire une démarche d'enseignement et d'entraînement ;
- Conduire des actions de formation auprès des bénévoles et des professionnels ;
- Mener des actions de tutorat ;
- Développer et promouvoir le badminton en direction de tous les publics ;
- Organiser l'implantation technique des espaces de pratique.

La fiche RNCP précise :

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique

Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent.

Il encadre des publics sportifs dans le cadre de la compétition.

Il encadre un groupe de stagiaires en formation.

2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation

Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;

Il met en œuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;

Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;

Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;

Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;

Il met en œuvre les situations formatives ;

Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle

Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;

Il représente l'organisation auprès des partenaires ;

Il conçoit une démarche de communication ;

Il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;

Il organise la maintenance technique ;

Il contrôle le budget des actions programmées ;

Il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;

Il formalise des bilans techniques et sportifs..

Capacités et compétences attestées :

1

Réguler son intervention en fonction des publics ;
Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques.

2

Adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau ;
Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline ;
Conduire une démarche d'enseignement ;
Conduire une démarche d'entraînement ;
Conduire des actions de formation.

3

Concevoir le projet d'action de la structure ;
Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
Animer une équipe de travail ;
Promouvoir les actions programmées ;
Gérer la logistique des programmes d'action ;
Animer la démarche qualité.

Annexe 2 : Présentation de la formation DEJEPS 2022/2023 portée par FormaBad

Ce diplôme remplace le BEES 1 depuis juillet 2008 dans le Badminton mais seulement depuis 2012 de manière effective. Il est organisé par Unités Capitalisables (UC) faites de compétences. Cela signifie que le diplôme ne peut être obtenu qu'une fois acquises les quatre unités de compétence qui le composent.

Ces dernières sont :

UC 1 : **Etre capable de « Concevoir un projet d'action »**

UC 2 : **Etre capable de « Coordonner la mise en place un projet d'action »**

Spécialité « performance sportive » :

UC 3 : **Être capable de « Conduire une démarche de perfectionnement sportif en Badminton »**

Mention « Badminton » :

UC 4 : **Être capable d' « encadrer le badminton en sécurité »**

Le DEJEPS est un diplôme socio-sportif, ce qui veut dire que deux UC (UC 1&2) sont communes aux deux spécialités qui sont « performance sportive » et « animation socio-éducative ou culturelle ».

Déroulement de la formation :

16 mois de formation d'octobre 2022 à décembre 2023

700h de formation en centre

- les heures de formation planifiées comprenant les temps d'évaluation.
- les actions complémentaires avec l'équipe technique régionale ou les conseillers en développement de la ligue.

500h en activité dans une ou des structures d'accueil.

TOTAL de 1200h de formation.

Les certifications :

Les stagiaires doivent se présenter à des épreuves de certification pour valider leur DEJEPS. Les modalités de certification, tout comme les résultats proposés par les évaluateurs, sont validées par un jury « plénier » organisé par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.

Les épreuves sont celles-ci :

- ✓ UC1&UC2 : La production d'un document analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en badminton suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.
- ✓ UC3.1 UC 3.2 & UC4 :
 - Un document écrit personnel présentant et analysant un plan d'entraînement et un plan d'enseignement d'un niveau de perfectionnement sportif en badminton
 - Une mise en situation professionnelle composée d'une conduite de séance en sécurité issue du plan d'entraînement ou d'enseignement en badminton susmentionné d'un niveau de perfectionnement sportif.
 - Un entretien portant sur la mise en œuvre pédagogique et sécuritaire de la séance encadrée et les plans d'entraînement et d'enseignement figurant dans le document susmentionné.
- ✓ UC3.3 : Un document personnel présentant et analysant une expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de situations formatives en badminton relatives à l'encadrement sportif ou de la fonction d'officiel technique en lien à l'encadrement sportif, suivie d'une soutenance orale et d'un entretien.

Annexe 3 : Calendrier général de la formation DEJEPS

	Date
Envoi des dossiers de candidature	05 août 2022
EPEF et Tests de sélection	05 et 06 septembre 2022
Positionnement	07 au 09 septembre 2022
Séminaire n°1	03 au 08 octobre 2022
Séminaire n°2	24 au 28 octobre 2022
Séminaire n°3	14 au 18 novembre 2022
Séminaire n°4	05 au 09 décembre 2022
Séminaire n°5	09 au 13 janvier 2023
Séminaire n°6	06 au 10 février 2023
Séminaire n°7	27 février au 03 mars 2023
Séminaire n°8	27 au 31 mars 2023
Séminaire n°9	17 au 21 avril 2023
Séminaire n°10	22 au 26 mai 2023
Séminaire n°11	05 au 09 juin 2023
Séminaire n°12	26 au 30 juin 2023
Séminaire 13	04 au 08 septembre 2023
Séminaire 14	09 au 13 octobre 2023
Séminaire 15	13 au 17 novembre 2023
Séminaire 16	11 au 15 décembre 2023

Annexe 4 : Comment financer votre formation

Vous êtes salarié

Le plan de développement des compétences (ex plan de formation)

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/plan-de-formation#plan-de-developpement-des-competences-des-entreprises-de-moins-de-50-salaries->

La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) (ex période de professionnalisation)

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/alternance/periodes-de-professionnalisation#quels-sont-les-salaries-concernes-?>

Le Compte Personnel de Formation (CPF) – secteur privé (ex DIF)

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Le CPF de transition (ex CIF)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>

Les OPCO (AFDAS)

<https://www.afdas.com>

Vous êtes demandeur d'emploi

Les financements via le Conseil Régional : Programme Régional de formation professionnelle - PRF, Aide Individuelle Régionale vers l'emploi - AIRE

Les actions de formation financées par Pôle Emploi : AFC, AIF, AFPR, POEI, CPF

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/financer-ma-formation.html>

Pour les jeunes

Dispositif Sésame

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/>

Le contrat de professionnalisation

<https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/alternance/contrat-de-professionnalisation>